PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE

DES

ÉLECTEURS

Du Diſtrict de Grenoble.

Cmc
folio
FRC
9842

A GRENOBLE;

De l'Imprimerie de J. M. CUCHET, Imprimeur du Département de l'Iſere & du Diſtrict de Grenoble.

M. DCC. XC.

THE NEWBERRY LIBRARY

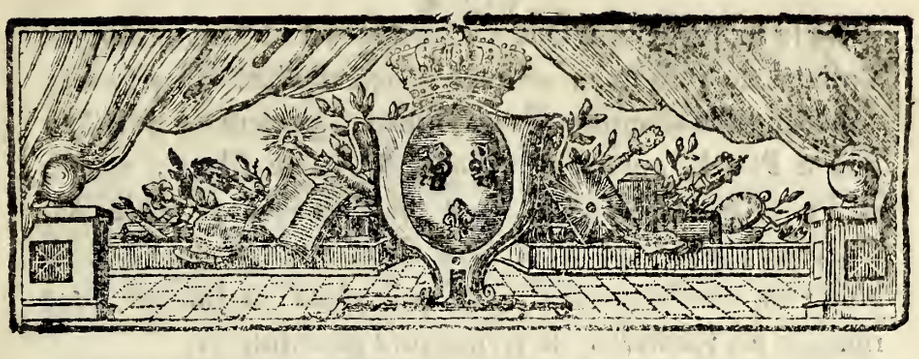

PROCÈS-VERBAL

De l'Assemblée des Électeurs du District de Grenoble.

DU samedi, dix-sept juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, à neuf heures du matin, dans la salle du Concert de la Ville de Grenoble, où se sont rendus les Électeurs du District de Grenoble, ci-après dénommés & signés, ensuite de la convocation de MM. les Commissaires du Roi, & en exécution des décrets de l'Assemblée-Nationale du vingt-deux Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, & des vingt-huit & trente juin dernier, acceptés ou sanctionnés par le Roi, il a été procédé, comme suit, à la formation de l'Administration de District.

M. Pierre Chevrier, *assesseur au Siege du Bailliage de Graisivaudan*, a été reconnu pour le plus ancien d'âge; il a

prêté le Serment Civique en préſence de l'Aſſemblée ; & a pris place au Bureau en qualité de Préſident proviſoire.

MM. Jean-Baptiſte Faure-Finan, *médecin à Vizille* ; Pierre Platel, *notaire à la Mure*, & André Blanc, *notaire au Perier en Valbonnois*, ont été reconnus, après M. Chevrier, pour les trois plus anciens d'âge de l'Aſſemblée : en conſéquence ils ont pris place au Bureau pour remplir les fonctions de ſcrutateurs proviſoires.

Enfin, M. Chevrier a choiſi, de l'agrément de l'Aſſemblée, M. Jean-Victor Duport, *procureur au Bailliage de Graiſivaudan*, pour Secretaire proviſoire, lequel à de même pris place au Bureau.

On a enſuite procédé à l'Élection du préſident de l'Aſſemblée. L'appel nominal des Électeurs a été fait ſur le tableau ou Rôle dreſſé par MM. les Commiſſaires du Roi. Cent cinquante neuf Électeurs ſe ſont trouvés préſents, & ont dépoſé leurs Bulletins dans une boëte. Les trois ſcrutateurs ont compté enſuite les Bulletins dépoſés, dont le nombre s'eſt trouvé égal à celui des Electeurs préſents. Le dépouillement en a été fait, & il en eſt réſulté que M. Barral eſt élu préſident de l'Aſſemblée, à la majorité de cent cinquante un ſuffrages. Il a ſur le champ pris place & prêté, en préſence de l'Aſſemblée, le Serment Civique, en ces termes :

» Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Conſtitution
» du Royaume ; d'être fidele à la Nation, à la Loi & au
» Roi; de choiſir, en mon ame & conſcience, les plus dignes
» de la confiance publique, & de remplir avec zele & cou-

» rage les fonctions civiles & politiques qui m'ont été ou » me seront confiées ».

L'Assemblée a répondu par de vifs applaudissements.

On a fait de même l'appel nominal pour procéder à la nomination du Secretaire de l'Assemblée. Les Bulletins reçus & dépouillés par les trois scrutateurs provisoires, il en est resulté qu'il y avoit aussi cent cinquante neuf Electeurs présents, & pareil nombre de Bulletins remis dans la boëte, & que M. Jean-Victor Duport, Secretaire provisoire, a été élu Secretaire de l'Assemblée, à la majorité de cent quarante-neuf suffrages : il a incontinent prêté le serment Civique, en présence de l'Assemblée & dans les mêmes termes que M. le Président.

M. le Président a annoncé, qu'en exécution de l'article trois du décret du 2 Février dernier, rendu par l'Assemblée-Nationale & accepté par le Roi, on alloit procéder à l'appel nominal pour que chaque Electeur prêtât individuellement le Serment Civique qu'il a lui-même prononcé en ces termes : » MM. vous jurez tous individuellement de » maintenir de tout votre pouvoir la Constitution du Royaume; d'être fideles à la Nation, à la Loi & au Roi; de choisir, » en votre ame & conscience, les plus dignes de la confiance publique, & de remplir avec zele & courage les » fonctions civiles & politiques qui vous seront confiées ».

Après quoi on a procédé à l'appel nominal des Electeurs présents, qui se sont trouvés au nombre de cent quatre-vingt-dix-neuf; chacun d'eux, & l'un après l'autre a répondu, en levant la main, *je le jure*, & a signé avec le président & le secretaire dans l'ordre suivant.

1er. CANTON.

Barral, *Préſident.*
Paques, fils.
Thibaud.
Jacques Beroard.
Réal, *Avocat.*
Duport, *Secretaire.*
Marcel.
Berthier, aîné.
David.
Eynard, *Avocat.*
Amar.
Geniſſieu.
Hilaire.
Ph. Hic. Ducros.
Charles Roſſet.
J. Enfantin.
Aubert-Bayet.
Perrotin, *Avocat.*
Couturier.
Michal, *Officier-Municipal.*
Chanriont.

2e. CANTON.

Lacroix.
Bertier.
Bernard.
Louis Clapier.
Ennemond Brun.

3e. CANTON.

Margot.
Bonnet.
Brevard.

4e. CANTON.

Chabert, *Maire & Vicaire de Miribel.*
Sappey.
Benoît Bruno.
Duclot.
Jars.
Joſeph Grabit, *Greffier.*
Chabert, *Vicaire & Maire de Saint-Chriſtophe.*

5e. CANTON.

Vincent, *Municipal.*
François Dode-la-Bruneri.
Sulpice Calignon, *Municipal.*
Point, aîné.
C. B. Martin.
Joſeph Thivollier, fils.
Michel Jealliet, *Officier-Municipal.*
Drogat.
Jean-Baptiſte Ducreſt, *offi- Municipal.*

6e. CANTON.

Victor Coinde.
Boiſverd.
Barroil, fils.
Jean-Euſtache Pognient.
Civet.

7e. CANTON;

Faure.
Dumas,

Drevet.
Rivier.
André Charavel.

8e. CANTON.

Benoît Romagnier, *Procureur de la Commune de Meaudre.*
Blanc.
Sebastien Jullien.
Fayollat.
Eybert.
Colas, *Curé de Meaudre.*
Blanc.

9e. CANTON.

Bonnet-Dumolard.
Jean-Baptiste Blanc, *Maire de Seyssins.*
Breton.
Joly.
Charency.

10e. CANTON.

Santon.
François Février.
Clapier.

11e. CANTON.

Faucherand.
Eymard.

12e. CANTON.

Allemand.
Perrin.
Guirimand.

13e. CANTON.

Samuel.
Arnaud.
Chauvet, *Curé.*

14e. CANTON.

Prayer.
Correard.
Prayer.
Giraud.

15e. CANTON.

Sibey.
Bermond.
Royer, *Maire.*
Fluchaire, *Notaire.*
Antoine Pelliffier-Tanon.

16e. CANTON.

Prin, *Secretaire.*
Richaud.
Blanchard.
Jamiel, *Maire de Pellafol.*

17e. CANTON.

Achard.
Bonthoux.
Pierre-Antoine Guigues, *Procureur de la Commune.*
Barde.
Louis Gomfolin, *Maire de Corps.*

18e. CANTON.

Cros
Blanc.
Blanc, fils.
Fernard.
Durand.

19e. CANTON.

Sigaud, *Maire.*
Perrin, *Procureur de la Commune.*
Ruchier, *Municipal.*

20e. CANTON.

Aman.
Guillot, *Procureur de la Commune.*
Platel, *Notaire à la Mure.*
J. H. Caral.
Goubet, *Curé de la Mure.*
Terrier.
Dumolard.
Aubert-Preneuf.

21e. CANTON.

Jean-Baptiſte Baret.
Bonnois, *Maire.*
Pommier.
Perrin-Terrin.

22e. CANTON.

Jean-Baptiſte Bourjalliat.
Charles-Joſeph Pommier-du-Villard, *Citoyen de Monteynard*

23e. CANTON.

Peyron.
Benoît Duperier, *Auditeur aux Comptes.*
Faure-Finan.
Blanchet, *Curé de Vizille.*
Trouillon.
Guillerme, *Procureur de la Commune.*
Jat, *Notaire & Maire de Vaulnavey.*
Jat, *Officier-Municipal.*
J. B. Boujard.
Dubuiſſon de Bellecour.

24e. CANTON.

Pierre Col.
Balme.
Claude Turc.
Balme, Cadet.
Berard-Blay.
Noë Berlioux.
Bettou.
Antoine Arnol, *Officier-Municipal.*
Didier Jaimon.
Moulin.
Laurent Sert.
François Pierra.
Jean Roux.
Pierre Hoſtache.
E. Ronna.
François Bellet.
Joſeph Reymond.

A. Josserand.

25e. CANTON.

P. Merand.
Dussert.

26e. CANTON.

Maurel, Fils.
Pierre Hache, *Curé de Ville-Neuve, & Procureur de la Commune d'Uriage.*

27e. CANTON.

Molard.
Peronard.
Hélie, *Notaire & Procureur de la Commune.*
Giraud, *Citoyen de Domaine.*
Bourjat, *Maire.*

28e. CANTON.

Vincent Laforte-Jourdan.
David.
Manquat.
Blanchet.

29e. CANTON.

Sabattier, *Notaire.*
Corteys.
Pin, *Notaire.*
Claude Sarret, *Maire de Goncelin.*
Chevrier.
Jullien, *Notaire à Tencin.*
Milliet.

30e. CANTON.

Gautier, *Notaire & Maire d'Allevard.*
Dutrait, *Maire de Saint-Pierre-d'Allevard.*
Charvet, *Notaire.*
Miguet.
Jullien.
Gautier-Dureplat.
Dutrait, *Notaire.*
Dufresne, *Notaire.*
Henry Portes.

31e. CANTON.

Paturel.
Dubeuf.
Laurens, *Notaire.*

32e. CANTON.

Bravet.
Amar, *Maire de Barraux.*
Revol, *Maire de la Buissiere.*
Dalliere-Lorient.
Duverney.
Bernard, *Maire.*
Rolland.

33e. CANTON.

Chabert, *Avocat.*
Chevrier.
Rambaud.
Balthazard Bovier, *Maire.*

34e. CANTON. Gerante, *Officier-Municipal.*

Bigillion.
Colin, *Maire de Bernin.*
Margain, *Notaire & Procureur de la Commune de Crolles.*
Bigillion, *Procureur de la Commune.*

35e. CANTON.

Belluard.
A. Couvat.
Berthelot.
A. Guichard.
Jaquemet, *Curé.*

Sur la propoſition faite par M. le Préſident, l'Aſſemblée a décidé unanimement que les trois Scrutateurs ſeront nommés par un ſeul Scrutin de liſte ſimple, à la pluralité relative des ſuffrages.

En conſéquence, l'appel nominal a été fait : les Scrutins reçus & dépouillés par les trois Scrutateurs proviſoires, il en eſt réſulté qu'il y avoit cent ſoixante Votants, & le même nombre de Bulletins dans la boëte du Scrutin, & que MM. Jean-Joſeph-Victor Geniſſieu, Avocat en la Cour, Jean-François Hilaire, auſſi Avocat en la Cour, & François Royer, Maire de Saint Baudille & Pipet, ont réuni la majorité des Suffrages : tous les trois ont pris place au Bureau, & levant la main, ont prêté, l'un après l'autre, entre les mains de M. le Préſident & en préſence de l'Aſſemblée, *le Serment de bien remplir leurs fonctions & de garder le ſecret.*

Avant de commencer le Scrutin pour l'Election des douze Membres de l'Adminiſtration du Diſtrict, M. le Préſident a prononcé au nom de l'Aſſemblée & en exécution du Décret du vingt-huit Mai dernier, le Serment ci-après.

» Nous jurons & promettons de ne nommer que ceux » que nous aurons choisis, en notre ame & conscience, » comme les plus dignes de la confiance publique, sans » avoir été déterminés par dons, promesses, sollicitations » ou menaces ».

Cette formule de Serment a été écrite en caractères très-visibles, & exposée à côté de la Boëte du Scrutin.

M. le Président ayant averti l'Assemblée que, pour nommer les douze Administrateurs du District, on alloit procéder à un premier tour de Scrutin par liste double, ce qui veut dire que chaque liste doit contenir *un nombre de noms double de celui des nominations à faire;* l'appel nominal a été fait; cent quatre-vingt Electeurs ont paru & fait sur le Bureau leurs Bulletins, qu'ils ont remis dans la Boëte, successivement l'un après l'autre, en levant la main & prononçant à haute voix : *Je le jure.*

Les Bulletins ont été comptés par les Scrutateurs, qui en ont trouvé cent quatre-vingt, & qui ont commencé à les ouvrir & dépouiller : mais après avoir travaillé jusqu'à dix heures du soir, ils les ont remis, avec les feuilles de dépouillement, dans la Boëte du Scrutin, qu'ils ont fermée & scellée par deux bandes de papier, dont les bouts ont été arrêtés par un Cachet de Cire rouge, fourni par M. Hilaire, chez qui cette Boëte a été déposée. M. le Président a levé la Séance, l'a continuée à demain, à six heures du matin, & l'a signée avec les Scrutateurs & le Secretaire.

BARRAL, *Président*; HILAIRE, GENISSIEU, ROYER, *Scrutateurs*; DUPORT, *Secretaire.*

Du Dimanche, dix-huit Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſix heures du matin, dans la Salle du Concert de la Ville de Grenoble,

LA Séance a été ouverte par la lecture du Procès-Verbal de la veille.

Les Scrutateurs ont vérifié les ſcellés appoſés ſur la boëte du ſcrutin, qu'ils ont trouvés intacts & ſans altération; ils les ont rompus, & enſuite repris & terminé le dépouillement commencé la veille: il en eſt réſulté que quatre Bulletins ont été annullés & rejetés par l'Aſſemblée, comme imparfaits; que le nombre des Votants a été réduit à cent ſoixante-ſeize, au lieu de cent quatre-vingt, & que ſix perſonnes ont obtenu la majorité abſolue des ſuffrages, ſavoir: M. Pierre Santon, *Maire & Notaire à Paquier*, cent douze voix; = M. Jean-Joſeph-Victor Geniſſieu, *Avocat-Conſiſtorial au Parlement*, cent neuf voix; = M. François Royer, *Maire de St. Baudille & Pipet*, cent ſix voix; = M. Jacques-Philippe Peyron, *Notaire à Vizille*, cent deux voix; = M. Joſeph Margot, *Notaire à St. Laurent-du-Pont*, quatre-vingt-ſeize voix; = & M. Philippe Point, ainé, *Négociant à Voiron*, auſſi quatre-vingt-ſeize voix.

Ces ſix perſonnes élues ayant été proclamées & ayant déclaré accepter, M. le préſident a dit qu'on alloit procéder à un ſecond tour de ſcrutin par liſte double, pour élire les ſix Adminiſtrateurs qui doivent compléter le nombre des Membres de l'adminiſtration du Diſtrict, obſervant que chaque

liſte, pour être double, ne devoit plus contenir *qu'un nombre de noms, double de celui des ſix nominations à faire.*

L'appel nominal a été fait. Cent quatre-vingt-quatorze Electeurs ont paru & ont écrit ſur le Bureau leurs Bulletins, qu'ils ont, l'un après l'autre, dépoſé dans la boëte du ſcrutin.

Compte & dépouillement fait par les ſcrutateurs de ces Bulletins, il en eſt réſulté que le nombre de ces Bulletins étoit égal à celui des Electeurs préſents, & que deux perſonnes ſeulement ont obtenu la majorité abſolue des ſuffrages, Savoir : M. Claude Sarret, *Maire de Goncelin*, cent ſeize voix, = & M. André Réal, *Avocat au Parlement de Grenoble*, quatre-vingt-dix-huit voix.

Ces deux perſonnes élues ayant été proclamées & ayant déclaré accepter, M. le préſident a dit qu'on procéderoit, ſans déplacer, à un troiſieme tour de ſcrutin par liſte double, pour élire, à la pluralité relative ſeulement, les quatre Adminiſtrateurs qui manquoient encore au Conſeil-général du Diſtrict, & que chaque liſte, pour être double, ne devoit plus contenir que huit noms, qui étoient le nombre double des nominations à faire.

L'appel nominal a été fait : il a paru cent ſoixante-ſix Electeurs qui ont écrit leurs Bulletins ſur le Bureau, & les ont, l'un après l'autre, dépoſés dans la boëte du ſcrutin.

Compte & dépouillement fait par les Scrutateurs de ce troiſieme ſcrutin, il en eſt réſulté que le nombre des Bulletins a été trouvé égal à celui des Electeurs préſents, & que les quatre perſonnes qui ont obtenu la majorité des ſuffrages, ſont M. Louis-Marie-François Belluard, *Avocat & Ci-*

toyen de Montbonnot, qui a eues quatre-vingt-quatorze voix; = M. Antoine-Louis Gautier-Dureplat, *ancien Notaire à Grenoble*, qui en a eues ſoixante-neuf; = M. André Amar, *Tréſorier de France*, qui en a eues ſoixante-trois, = & enfin, M. Ennemond Allemand-Deſchemins, *Maire du Moneſtier du Clermont*, qui en a eues quarante-neuf.

Il étoit près d'onze heures du ſoir, quand le dépouillement a été terminé; M. le Préſident a levé la ſéance, l'a continuée à demain, à ſept heures du matin, & a ſigné avec les trois Scrutateurs & le Secretaire. BARRAL, *Préſident*; GENISSIEU, HILAIRE, ROYER, *Scrutateurs*; DUPORT, *Secretaire*.

Du Lundi, dix-neuf Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à ſept heures du matin, dans la Salle du Concert de la Ville de Grenoble.

APRÈS l'ouverture de la ſéance, MM. Belluard, Gautier-Dureplat, Amar & Allemand-Deſchemins, qui ſont les quatre derniers Adminiſtrateurs nommés, ont été proclamés & ont accepté.

Le Secretaire a enſuite fait lecture du Procès-Verbal de la veille.

M. le Préſident a dit qu'on alloit procéder à la nomination du Procureur-Syndic de l'adminiſtration du Diſtrict, par un ſcrutin individuel & à la pluralité abſolue des ſuffrages.

En conſéquence, l'appel nominal a été fait; il a paru cent quatre-vingt-deux Electeurs, qui ont écrit leurs bulletins

ſur le bureau, & qui les ont dépoſés, l'un après l'autre, dans la boëte du Scrutin.

Compte & dépouillement fait de ce ſcrutin par les trois Scrutateurs ſus-nommés, il en eſt réſulté que perſonne n'a obtenu la majorité abſolue.

Il a été fait un ſecond tour de ſcrutin par appel nominal & dans la même forme que le précédent : il en eſt réſulté que perſonne n'a encore obtenu la majorité abſolue ; mais ſur cent quatre-vingt bulletins qui formoient le ſcrutin, M. Hilaire, Avocat, & M. Genevois-Duroiſon, auſſi Avocat, n'ont obtenu que la pluralité relative ; l'un ayant réuni cinquante-deux voix, & l'autre quarante-neuf.

Avant de commencer le troiſieme tour de ſcrutin, M. le Préſident a obſervé qu'en exécution de la Loi, les Membres de l'Aſſemblée ne pouvoient plus voter que ſur MM. Hilaire & Genevois-Duroiſon.

En conſéquence, l'appel nominal a été fait pour la troiſieme fois ; il a paru cent ſoixante-douze votants, qui ont écrit leurs bulletins ſur le bureau, & qui les ont dépoſés, ſucceſſivement l'un après l'autre, dans la boëte du ſcrutin.

Compte & dépouillement fait par les trois Scrutateurs de ce troiſieme ſcrutin, il en eſt réſulté que le nombre des bulletins étoit égal à celui des Electeurs préſents ; que l'Aſſemblée a rejeté l'un de ces bulletins comme nul, ce qui a réduit le nombre des votants à cent ſoixante-onze, & que M. Hilaire a réuni quatre-vingt-ſept voix, qui font la majorité abſolue.

Sur le champ, M. Hilaire a été proclamé Procureur-Syndic de l'adminiſtration du Diſtrict de Grenoble par

M. le Préſident ; il a déclaré accepter cette place, en témoignant à l'Aſſemblée les ſentiments de reconnoiſſance & de vénération dont il eſt pénétré. L'Aſſemblée a répondu, à cette effuſion de cœur, par de vifs applaudiſſements.

Après quoi M. le Préſident a fait faire lecture d'une lettre qui venoit de lui être remiſe de la part de MM. les Commiſſaires du Roi, & dans laquelle ces Meſſieurs invitent les Adminiſtrateurs nommés à s'aſſembler inceſſamment pour élire leur Préſident, leur Secretaire & les quatre Membres qui doivent compoſer le directoire du Diſtrict.

Il a été fait enſuite lecture du Procès-Verbal de la ſéance de ce jour, à l'Aſſemblée, qui a conſenti qu'il fût ſigné, ainſi que les précédentes ſéances, ſeulement par M. le Préſident, les trois Scrutateurs & le Secretaire.

Enfin, M. le Préſident a congédié & diſſous l'Aſſemblée, en annonçant, par un diſcours vivement applaudi, que les travaux dont l'Aſſemblée Nationale s'occupoit dans le moment, ne laiſſeroient pas les Electeurs long-temps ſéparés, & que, dans peu, la famille auroit le plaiſir de ſe voir réunie, pour remplir de nouveau les fonctions honorables qui lui avoient déjà mérité les éloges & la reconnoiſſance de leurs Concitoyens.

Ainſi procédé, clos & arrêté ledit jour & an. *Signés*, BARRAL, *Préſident*; ROYER, GENISSIEU, HILAIRE, *Scrutateurs*; DUPORT, *Secretaire*.

PROCÉS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

DE LA PREMIERE SÉANCE

DE

MM. LES ADMINISTRATEURS

Du Diſtrict de Grenoble.

DU Lundi, dix-neuf Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, à quatre heures du ſoir, tous les Membres de l'Adminiſtration du Diſtrict de Grenoble s'étant réunis, ainſi que M. le Procureur-Syndic, dans une des ſalles de l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, Chef-Lieu du Diſtrict, pour y tenir leur premiere Séance,

M. Hilaire, Procureur-Syndic du Diſtrict, a fait lecture à l'Aſſemblée d'une lettre en date du dix-huit de ce mois, adreſſée par MM. les Commiſſaires du Roi à M. le Préſident de l'Aſſemblée-Electorale du Diſtrict de Grenoble, & qui lui a été remiſe par M. le Préſident; laquelle contenoit l'envoi d'un Décret de l'Aſſemblée-Nationale des vingt-huit & 30 Juin dernier, ſanctionné par Sa Majeſté le deux Juillet, dont lecture a été également faite.

Enſuite M. Gautier-Dureplat ayant été reconnu pour le Doyen d'âge, a pris place, en cette qualité, au Bureau comme Préſident proviſoire.

MM. Margot, Santon & Allemand-Deſchemins ayant été enſuite reconnus comme plus anciens d'âge, après M. le Doyen, ont pris place au Bureau, en qualité de Scrutateurs.

L'Aſſemblée, ſur la propoſition de M. le Doyen, a invité M. Real à remplir proviſoirement les fonctions de Secretaire.

Enſuite M. le Doyen a propoſé à l'Aſſemblée de prêter le Serment civique qu'il a prononcé en ces termes: » Nous jurons d'être fideles à la Nation, à la Loi & » au Roi; de maintenir de tout notre pouvoir la Conſ- » titution du Royaume, décrétée par l'Aſſemblée Nationale, » acceptée ou ſanctionnée par le Roi, & de remplir, avec » zele, fidélité & courage, toutes les fonctions civiles & » politiques qui nous ont été & nous ſeront conſiées ».

Chaque Membre de l'aſſemblée a répondu : *Je le jure.*

M. le Doyen a propoſé de procéder à la nomination du Préſident de l'Aſſemblée de Diſtrict, ce qui a été fait au ſcrutin individuel & à la pluralité abſolue des ſuffrages. Le ſcrutin ayant été dépouillé par MM. les Scrutateurs, M. Geniſſieu, Avocat, ayant réuni la pluralité abſolue des ſuffrages, a été proclamé Préſident & a pris place en cette qualité au bureau, après avoir exprimé à l'Aſſemblée ſa reconnoiſſance.

Enſuite on a procédé à l'élection d'un Secretaire de l'Aſſemblée du Diſtrict. Un premier, un ſecond & un troiſieme

ſcrutin ayant été ſucceſſivement faits & dépouillés, M. Melchior Gautier, Citoyen de Grenoble, s'eſt trouvé réunir la pluralité abſolue des ſuffrages, & en conſéquence il a été proclamé Secretaire par M. le Préſident.

L'Aſſemblée ayant fait prévenir M. Gautier de ſa nomination, il s'eſt préſenté, a fait des remerciements à l'Aſſemblée, & après avoir prêté le Serment Civique, a pris place en ſa qualité de Secretaire au Bureau, & tous les Membres de l'Aſſemblée ont ſigné, ainſi que M. Gautier. *Signés*, GAUTIER-DUREPLAT, *Préſident*; BELLUARD, MARGOT, SANTON, ALLEMAND, ROYER, *ancien Gendarme;* SARRET, POINT, *ainé*, PEYRON, GENISSIEU, AMAR, RÉAL, HILAIRE, *Procureur-Syndic*; GAUTIER, *Secretaire.*

De ſuite, l'Aſſemblée compoſée de tous ſes Membres, en préſence du Procureur-Syndic, il a été procédé à la nomination des quatre Membres qui doivent former le Directoire du Diſtrict, & cette élection ayant été faite au ſcrutin individuel & à la pluralité abſolue des ſuffrages, il en eſt réſulté que MM. Amar, *Tréſorier de France*, Réal, *Avocat*; Belluard, *Avocat*, & Allemand-Deſchemins, *Notaire*, ont ſucceſſivement réuni la pluralité abſolue des ſuffrages; en conſéquence, ils ont été proclamés, par M. le Préſident, Membres du Directoire.

M. le Préſident a propoſé de déſigner un des Membres du Directoire pour remplir les fonctions du Procureur-Syndic, en cas d'abſence, maladie ou autres empêchements: par le réſultat du ſcrutin, M. Réal a été déſigné, à la pluralité abſolue, pour remplir ces fonctions, le cas échéant.

Tous les Membres ci-deſſus nommés ont déclaré accepter les fonctions qui leur ont été confiées.

Sur la propoſition de l'un des Membres, il a été délibéré que le Sieur Cuchet ſera l'Imprimeur de l'Adminiſtration de Diſtrict, & M. le Préſident a ſigné, ainſi que le Secretaire. *Signés*, GENISSIEU, *Préſident*; GAUTIER, *Sec.*

Extrait au requis du Procureur-Général-Syndic de l'Adminiſtration du Département.

GAUTIER, *Secretaire.*